

EXTRAIT N°93/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 17	Votants : 28	Procurations : 11
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 décembre 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LLOUBERES, MONTAGUD, MONTÉGUT, PREVOST, VIGNERES.

ABSENT EXCUSÉ : M. AUGOT

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	M. LABORIE
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. BERNARDINI	à	M. DEJUNIAT-BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	Mme ARNAL
M. LEFEVRE	à	M. BEUILLÉ
M. PICARD	à	Mme BELABBAS
Mme MAIRAVILLE	à	Mme GUZOU
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
M. SAFON	à	M. BERNES
M. VIGNEAU	à	M. MONTÉGUT

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET: PERSONNEL – Création de poste suite à augmentation de la durée hebdomadaire de service – Service Enfance-Jeunesse

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 031-213100324-20221212-DEL_93_2022-DE



Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider l'augmentation horaire du temps de travail d'un agent, Animateur/Animatrice, rendue nécessaire au regard des besoins constatés au sein de la structure concernée.

Cette augmentation dépassant 10 %, il convient de créer le poste correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2023, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) OCCUPE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE	
					ACTUELLE	MODIFIEE
1	Animateur/trice	C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	17,5/35 ^{ème}	30/35 ^{ème}

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création du poste présenté ci-dessus ainsi que la fermeture de l'ancien poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- de créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le secrétaire de séance,

Julie PREVOST



Le Maire,

Michel BEUILLÉ

